

33020 - Habitat en faveur des ménages défavorisés

**PDALHPD - Proposition d'attribution d'une
subvention à l'association AVA Habitat et
Nomadisme au profit des projets d'amélioration de
l'habitat de deux familles très défavorisées résidant
à ECKWERSHEIM et MUHLBACH-SUR-BRUCHE**

Rapport n° CP/2019/219

Service gestionnaire :

L5 - Habitat et logement

Résumé :

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention à l'association AVA Habitat et nomadisme pour permettre l'amélioration de l'habitat de deux ménages très défavorisés, en conformité avec les objectifs du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2015-2020.

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2015-2020, adopté par le Conseil Départemental le 2 novembre 2015 (CD/2015/110), a permis de repérer sur l'ensemble du territoire départemental environ 450 familles vivant sur 86 sites d'habitat précaire, inadapté, voire insalubre (recensement 2017-2018), dans une cinquantaine de communes.

Depuis 15 ans, le Département soutient l'intervention, en lien avec les Communes concernées, de l'association AVA Habitat et nomadisme sur ces sites accueillant des nomades sédentarisés ou auprès de ménages isolés et très défavorisés : aide pour des travaux d'urgence (électrification, adduction d'eau, assainissement, etc.), pour des relogements (dans des modules d'habitation, des habitations légères de loisirs, etc.) et pour la création de logements adaptés (logements sociaux, auto-construction ou auto-réhabilitation) ou de terrains familiaux.

Dans ce cadre, AVA sollicite le Département pour l'attribution d'une subvention d'un montant total de 12 011,48 € afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de deux ménages très défavorisés, résidant sur le territoire des Communes de Eckwersheim et Muhlbach-sur-Bruche.

Les deux opérations présentent les caractéristiques suivantes :

- **Eckwersheim** : raccordement aux réseaux d'eau et d'assainissement avec pompe de relevage d'une parcelle occupée par une famille de 8 voyageurs, vivant sur le terrain la majeure partie de l'année.

Subvention sollicitée de la part du Département: 11 364,48€ (60%) pour un coût total de 18 940, 80€.

D'autres financements sont sollicités auprès de Fondation Abbé Pierre (2 500€), de PROCIVIS Alsace (1 894, 08€ soit 10%) et de la Commune d'Eckwersheim (1 894,08€).

La participation du ménage serait exceptionnellement de 6% seulement (1 288,16€). En effet, la création du chalet abritant les douches et WC sera entièrement à sa charge (estimée à 20 000€).

La Commune d'Eckwersheim a donné un avis favorable à ces deux opérations (raccordement et chalet).

- **Muhlbach-sur-Bruche** : remise en état du coffret électrique de l'habitation d'une famille très défavorisée composée d'une femme seule et de son fils de 23 ans

Subvention sollicitée de la part du Département: 647€ pour un coût de 1078,34€ (60 %)
Participation du ménage : 215,68€ soit 20%
D'autres financements sont sollicités auprès de Fondation Abbé Pierre (107,83€ soit 10%) et de PROCIVIS Alsace (10% également).

Mme la Maire de la Commune de Muhlbach-sur-Bruche et l'assistante sociale de secteur ont été informées du projet par l'association.

L'intervention de l'association s'inscrit en complémentarité avec la MOUS départementale (maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale en faveur du relogement des familles les plus défavorisées) qui vise à apporter des réponses atypiques et adaptées localement aux situations d'habitat précaire.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention d'un montant maximal de 12 011,48 € (soit 60% du montant TTC des travaux) à l'association AVA Habitat et Nomadisme pour permettre la réalisation de ces deux opérations et d'approuver les termes du projet de convention de financement annexé au présent rapport.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
LOGDEF2019	R2019 LOGEMENTS MENAGES DEFAVORISES	50 000 €	48 140 €	12 011,48 €

Les Commissions territoriales Eurométropole de Strasbourg et Sud ont émis un avis favorable à cette proposition, respectivement, le 9 mai et le 15 avril 2019.

Le présent dispositif se fonde sur l'article 1er de la loi 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement ainsi que sur les articles L. 3211-1 du code général des collectivités territoriales et L.312-2-1 du code de la construction et de l'habitation.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer à l'association AVA Habitat et nomadisme une subvention d'un montant maximal de 12 011,48€ (représentant 60% du montant TTC des travaux) pour permettre la réalisation de deux opérations d'amélioration de l'habitat pour deux ménages très défavorisés résidant à Eckwersheim et Muhlbach-sur-Bruche,*
- approuve les termes du projet de convention financière annexé à la présente délibération,*
- autorise son président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 24/05/19

Le Président,



Frédéric BIERRY